

DATE DE CONVOCATION
09/12/2024

DATE D’AFFICHAGE
09/12/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
20
VOTANTS
24

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 16 décembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Étaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECCEUR, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Patrick DESVAGES
Mme Monique BOBLIN donne pouvoir à Mme Sophie MOBASHER
Mme Josette ALDROVANDI donne pouvoir à Mme Edith LE ROUX
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER

Absentes non excusées

Mme Magali LE BLAIS
Mme Isabelle PIERRE

Secrétaire de séance : Mme Sara ROUZIÈRE

Délibération n° 24.12.16/09

Objet / Révision du règlement intérieur des salles communales

Madame Sophie MOBASHER, Maire-Adjointe en charge de la vie locale, informe le Conseil municipal qu’il est nécessaire de procéder à une nouvelle révision du règlement intérieur des salles communales.

Elle précise que cette révision porte principalement sur les modalités de réservation et de paiement des locations des salles communales.

Ainsi, Madame MOBASHER propose à l’assemblée d’approuver les modifications du règlement intérieur suivantes :

- Pour toute réservation d’une salle communale, le versement d’un acompte de 30 % du tarif de location de référence sera demandé, puis encaissé immédiatement. La réservation sera par conséquent définitive après encaissement de l’acompte,
- 15 jours avant la date de location, le locataire devra s’acquitter de 50 % du total de la location (somme encaissée),
- Les 20 % restants seront à régler en mairie après l’état des lieux de sortie, éventuellement augmentés de la casse constatée, le cas échéant.

De plus, Madame MOBASHER propose également une évolution de certains tarifs de location des salles communales, selon les dispositions de la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE la révision du règlement intérieur des salles communales, selon les modalités référencées ci-avant ;

APPROUVE l'évolution des tarifs de location, sur la base de la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Sara ROUZIÈRE



Le Maire,
Damien de WINTER

